



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 12 juin 2023 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

ÉTAIENT ABSENTS :

Poste vacant Conseiller # 1
Poste vacant, Conseillère # 2
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Huit (8) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte, il confirme les présences pour le quorum de la séance ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2306-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 MAI ET 25 MAI 2023
4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE MAI 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

5. RAPPORT ET MOT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022
6. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE INTERMUNICIPALE PRÉVENTIONNISTE INCENDIE
7. BAIL DE LOCATION MINI ATELIER MENUISERIE
8. DÉPÔT DE LA POLITIQUE VERTE ET COMITÉ DE SUIVIS
9. DEMANDE GAZON ÉGLISE
10. REQUALIFICATION ÉGLISE DE SAINT-LÉANDRE
11. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FÊTE AU VILLAGE 2023
12. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE
13. CONGRÈS ADMQ DIRECTEUR GÉNÉRAL
14. OUVERTURE LIB DÉPANNEUR JUIN 2023
15. CONCOURS FIERTÉ FLEURIES LÉANDAISE
16. PÉRIODE DES QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. RÉSOLUTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 MAI ET 25 MAI 2023

3.1 Procès-verbal du 8 mai 2023

Résolution 2306-02

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2023 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Procès-verbal du 25 mai 2023

RÉSOLUTION 2306-03

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le procès-verbal du 25 mai 2023 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de mai 2023

RÉSOLUTION 2306-04

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter les comptes à payer pour le mois mai 2023 pour un total des comptes incompressibles de 29 234.14\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 12 033.65\$ les remboursements des prêts de 3 714.16\$, le remboursement des DAS d'avril au montant de 10 019.11\$, un montant de 831.97\$ pour les services publics, le remboursement de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

carte Visa de mai pour l'achat d'un ordinateur portatif au montant de 1184.42\$, les salaires et allocations au montant de 1 381.885\$ du Conseil de mai et un montant de 103 774.27\$ des comptes compressibles Incluant certaines vérifications des factures et les crédits à venir. Le montant total des comptes à payer est de 133 008.41\$ pour le mois de mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. RAPPORT ET MOT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Steve Castonguay, informe l'assemblée présente de la situation financière au 31 décembre 2022

<< Saint-Léandre, c'est un endroit merveilleux pour vivre, en famille ou pour sa retraite. Avec ces qualités de vie exceptionnelles en raison de l'accessibilité et la proximité de la nature, je crois que nous devons travailler tous ensemble, en harmonie, pour continuer à préserver ce petit paradis. Les cours d'eau, la forêt et l'environnement dans lequel nous vivons ne doivent pas être tenus pour acquis. Chaque petit geste environnemental, chaque décision et chaque action qu'on pose ont un impact important pour chacun de nous, pour la collectivité et pour les générations futures. C'est le pourquoi et ce qui nous motive à déposer notre politique verte aujourd'hui.

Avec le changement climatique, la nature nous oblige à revoir nos habitudes. La gestion des matières putrescibles est un élément incontournable dans la planification municipale. En évitant les collectes et le transport de vos déchets putrescibles vers les plateformes de compostages de la région. En plus d'économiser sur l'achat d'un bac supplémentaire. Une économie réelle est réalisée pour tous les citoyens et sur les gaz à effet de serres.

Continuons d'être fiers de votre village, surveillez le concours fierté fleurie Léandaise dans les prochains jours.

Maintenant en lien avec la situation financière déposés pour la période terminée le 31 décembre 2022. L'excédent des revenus sur les charges, comprenant les éléments de conciliation à des fins fiscales démontre un excédent ou surplus de 50 914\$ et un excédent de fonctionnement non affecté de 204 713.\$ Malgré la forte hausse inflationniste de 2022, dont la hausse du carburant et les frais de transport en général. Ce bon résultat est aussi le résultat d'un contrôle interne efficace et efficace de la part de votre conseil municipal, de votre direction générale et de vos employés municipaux.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est fournie de vous transmettre le traitement des élus pour 2022

TRAITEMENT DES ÉLUS (Article 11 LTEM)

	2021	2022	2022
	Réalisé	Budgété	Réalisé
Rémunération	13 382.79 \$	13 850.00 \$	13 931.00 \$
Allocation	6 110.19 \$	6 600.00 \$	6 400.00 \$
TOTAL :	19 492.98 \$	20 450.00 \$	20 331.00 \$

Je vous souhaite de profiter d'un bel été parmi nous à Saint-Léandre

Merci de votre écoute et votre confiance. >>

6. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE INTERMUNICIPALE PRÉVENTIONNISTE INCENDIE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Faisant suite à la difficulté d'obtenir les services d'un préventionniste partagé en matière de sécurité incendie, auprès de la Ville de Matane, André Marcil, directeur général annonce qu'une demande d'aide financière intermunicipal sera demandée afin de corriger la situation avec les municipalités de Saint-Ulric et Sainte Paule si elles le désirent et /ou avec la MRC de la Matanie.

RÉSOLUTION 2306-05

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé et résolu selon les recommandations du directeur d'entreprendre les démarches afin de débiter les d'aides financières pour un projet d'embauche d'une nouvelle ressource partagée en matière de prévention incendie avec les municipalités voisines intéressées et de mandater Monsieur André Marcil à titre de signataire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. BAIL DE LOCATION MINI ATELIER MENUISERIE

RÉSOLUTION 2306-06

Il est proposé par Madame Julie Michaud et résolu de mandater Monsieur Steve Castonguay, Maire de Saint-Léandre et Monsieur André Marcil, directeur général à titre de signataire pour un bail de location sans frais sur les terrains municipaux pour les mini-ateliers en menuiserie, tel qu'exigé par la demande d'aide financière du Volet IV de la MRC de la Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Dépôt de la politique verte

André Marcil, dépose la politique verte de la municipalité, cette politique verte est la première à être déposée par une municipalité de la MRC à sa connaissance.

La municipalité de Saint-Léandre tient à remercier les deux comités qui ont travaillé depuis plus d'un an sur les enjeux environnementales et récréotouristiques. Nous aimerons souligner le travail plus particulièrement de Madame Valérie Cayouette de DEM Matane et Mesdames July-Ann Bouffard, Marie-Claude Soucy de la MRC de la Matanie pour la réalisation et le dépôt aujourd'hui de la Politique Verte de la municipalité. Un comité de suivis sera formé lors d'une prochaine séance afin de s'assurer de l'application de cette politique. Les personnes intéressées à être dans le comité peuvent communiquer avec le bureau municipal.

RÉSOLUTION 2306-07

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé et résolu de déposer le plan d'action de la politique verte de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9- DEMANDE GAZON ÉGLISE

RÉSOLUTION 2306-08

Considérant, qu'aucune obligation engage la municipalité d'effectuer l'entretien de la pelouse à chaque année sur les terrains de la fabrique de Saint-Léandre ;

Considérant, qu'une demande écrite a été déposée au bureau municipal par le Président de la Fabrique;

Considérant, la vérification de l'état du terrain pas entièrement satisfaisant pour effectuer la tonte de la pelouse sur l'ensemble des terrains de l'Église

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu de procéder à la tonte de la pelouse seulement sur les parties bien entretenues afin de protéger la tondeuse manuelle de la municipalité de bris causé par le terrain inapproprié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**10- RÉSOLUTION POUR LA REQUALIFICATION ÉGLISE
DE SAINT- LÉANDRE**

RÉSOLUTION 2306-09

Considérant que la municipalité de St-Léandre souhaite faciliter la transition de l'Église vers de nouveaux usages en lien avec les besoins de sa communauté et favoriser la préservation et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales de l'Église. En raison de nos dates de séances du conseil qui ne coïncident pas avec le dépôt de demande de financement par l'organisme, nous validons par la présente notre intention formelle de proposer, lors de la séance du conseil du 12 juin 2023,

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre appuie officiellement le projet de requalification de l'Église de Saint-Léandre;

Considérant que la municipalité s'engage à procéder à la citation de l'Église, ou du site patrimonial dont elle fait partie conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), dans les 12 mois suivant son admission dans l'incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** que la municipalité de Saint-Léandre appuie officiellement le projet de requalification de l'Église de Saint-Léandre par le comité citoyen formé à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11- DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FÊTE AU VILLAGE
2023**

André Marcil, Trésorier, annonce avoir une demande d'aide financière pour la Fête au village à Saint-Léandre pour le 30 juillet 2023

RÉSOLUTION 2306-10

Considérant que la MRC de la Matanie par le Projet de Voisins Solidaires fournis une aide financière pour 2023;

Considérant que la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre désire organiser la Fête au Village en collaboration de la Fabrique;

Considérant que les principaux objectifs de Voisins Solidaires seront atteints et réalisés lors de la tenue de la Fête au village le 30 juillet 2023;

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et résolu de fournir une aide financière provenant du projet Voisins Solidaires au montant de cinq mille (5000.00\$) dollars à la CDL de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**12. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION
CONTRACTUELLE**

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-Léandre

Adoption et Modification du

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2021, INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance extraordinaire du 25 mai 2023 ;

ATTENDU QU' un projet de modification du règlement a été présenté et déposé par **Madame Joyce Truchon** à la séance extraordinaire du 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION 2306-11



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par Madame Julie Michaud et résolu d'adopter les modifications du règlement 328-2021 tel que présenté

QUE le règlement numéro 328-2021 est *modifié et adopté pour valoir à toutes fins que de droit et que le conseil ORDONNE ET STATUE* par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CHAPITRE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet :

1. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve de l'article 7, tout contrat comportant une dépense **moins élevée que le montant du seuil d'appel d'offres public**, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Nous soussignés, Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général et greffier trésorier, certifions **que la modification du règlement numéro 328-2021 « Règlement sur la gestion contractuelle », est adopté lors de cette séance ordinaire de juin.**

AVIS DE MOTION	25 MAI 2023
PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS	25 MAI 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT 328-2021	12 JUIN 2023
AVIS DE PUBLICATION	13 JUIN 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. CONGRÈS ADMQ DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION 2306-12

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et résolu d'autoriser les dépenses en lien avec le congrès de l'ADMQ à André Marcil à Québec pour 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

14. OUVERTURE LIB DÉPANNÉUR JUIN 2023

Un point d'information est donné en lien avec l'ouverture du Lib Dépanneur et le Conseil Municipal tient à souligner les prix et les récompenses reçus par Madame Camille Tremblay au cours de la dernière année en lien avec le concept innovateur.

15. Concours fierté fleuris Léandaise

André Marcil informe l'assemblée qu'un concours sera débutera d'ici la fin juin 2023 en se basant sur les principes suivant afin de favoriser :

- F Faire le ménage du printemps (objets volumineux 19 juin)
- I Immeuble propre (Terrain et bâtiment)
- E Entretien du terrain
- R Respect des Lois et Règlements
- T Tenir en laisse nos animaux domestiques
- É Établir un bon voisinage

AMÉLIOREZ VOTRE PROPRIÉTÉ, AUGMENTEZ LA FIERTÉ
DE NOTRE VILLAGE.

16. Période des questions

Une période des questions est tenue.

17. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2306-13

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 12 juin 2023, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier